



CANADA–TERRE NEUVE et LABRADOR

C-TNLOHE

L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Forum sur la prévention et l'intervention en cas de déversement

Mise à jour sur les mesures à prendre établies lors du
forum sur les déversements de 2019

Janvier 2021

Ordre du jour

- Point sur l'état d'avancement des mesures à prendre établies lors du forum sur les déversements de 2019.
- Opérations extracôtières et incidents environnementaux à Terre-Neuve-et-Labrador en 2020.
- Travaux à venir pour 2021.

Forum sur les déversements 2019

- Décembre 2019
- 100 participants
- 21 présentations
- Examen des incidents impliquant un déversement en 2018/2019
 - Les enquêtes du C-TNLOHE sont en cours
- Discussion sur les leçons apprises

Mesures à prendre établies lors du forum sur les déversements de 2019

1. Les exploitants doivent examiner les opérations actuelles et présenter au C-TNLOHE un plan permettant d'atteindre l'objectif d'une meilleure surveillance et d'un meilleur suivi des actifs sous-marins associés aux installations sous-marines de production ou à venir.
2. Les exploitants doivent revoir les plans d'intervention d'urgence pour la faune et mettre à jour leurs plans d'urgence pour assurer la cohérence avec les directives des agences gouvernementales dès que possible.
3. Examiner les besoins initiaux en données pour les plans d'intervention d'urgence et les formats à partager avec les groupes autochtones et les parties prenantes.
4. L'ACPP et les exploitants doivent mettre à jour le rapport sur la capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures marins afin d'y intégrer les leçons apprises et les activités en cours.



Mesures à prendre établies lors du forum sur les déversements de 2019

1. **Mesure à prendre** : Les exploitants examineront les opérations actuelles et présenteront un plan permettant d'atteindre l'objectif d'une meilleure surveillance et d'un meilleur suivi de leurs actifs sous-marins.

Mise à jour

- En 2020, chacun des quatre exploitants producteurs a mis à jour ses plans d'intervention d'urgence en ce qui concerne la surveillance de son infrastructure sous-marine.
- Par exemple, le champ White Rose a mis en œuvre des changements dans ses procédures de gestion des travaux anormaux ou non routiniers à la suite des leçons apprises lors du déversement de novembre 2018.
- L'ACPP, au nom des exploitants, a mis sur pied un groupe de travail à l'automne 2020 qui évalue la détection améliorée des fuites sous-marines, la technologie de surveillance et les meilleures pratiques de l'industrie.

Mesures à prendre établies lors du forum sur les déversements de 2019

2. **Mesure à prendre** : Les exploitants examineront et mettront à jour leurs plans d'intervention pour la faune (PIF) et leurs plans d'urgence afin qu'ils soient conformes aux directives du Service canadien de la faune (SCF) et du ministère des Pêches et des Océans (MPO).

Mise à jour

Les exploitants ont examiné les documents du SCF dans les domaines suivants :

- Directives pour des plans d'intervention efficaces pour la faune sauvage
- Modèle de plan d'intervention pour la faune sauvage
- Directives pour la création et l'exploitation d'installations de traitement
- Directives pour la capture, le transport, le nettoyage et la réhabilitation de la faune souillée par les hydrocarbures
- Conseils techniques et protocoles pour les levés d'oiseaux migrateurs dans le cadre des interventions d'urgence
- Meilleures pratiques liées aux oiseaux échoués
- Exigences de formation de l'ECSC-SCF pour les observateurs d'oiseaux marins en mer
- Protocole normalisé d'Eastern Canada Seabirds at Sea (ECSAS) pour les levés d'oiseaux de mer pélagiques à partir de plateformes mobiles et stationnaires.

Le plan d'urgence des exploitants est en cours de finalisation avec le C-TNLOHE.

Mesures à prendre établies lors du forum sur les déversements de 2019

3. Mesure à prendre : Les exploitants examineront leur liste d'exigences initiales en matière de surveillance et de suivi de la faune, laquelle apparaît dans leurs plans d'urgence.

Mise à jour – En cours

Il faut un modèle selon lequel les données initiales sont recueillies et partagées avec l'industrie, les agences gouvernementales, les groupes autochtones et les parties prenantes.

Il y a actuellement un dialogue considérant un modèle selon lequel la modélisation de la trajectoire des déversements d'hydrocarbures peut être projetée sur les actifs et ressources de pêche actuels, qui sont compilés par deux sources indépendantes.

Le lancement de ce modèle est prévu pour le deuxième trimestre de 2021.

Mesures à prendre établies lors du forum sur les déversements de 2019

- 4. Mesure à prendre :** Les exploitants mettront à jour le rapport 2009 d'évaluation de la capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures marins de la production Jeanne d'Arc afin d'y intégrer certaines des leçons apprises.

Mise à jour

En novembre 2020, l'ACPP, avec son entrepreneur TRIOX Environmental Emergencies, a présenté un document intitulé *Spill Response Capabilities Assessment 2020* au C-TNLOHE pour examen.

Il s'agit d'une mise à jour du rapport de 2009 qui porte, entre autres, sur l'environnement actuel des activités dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le document fait référence à la dernière norme industrielle (document d'orientation IPIECA-IOGP intitulé « *Oil Spill Preparedness and Response: An Introduction, Guidance Document for the Oil and Gas Industry, 2019* »).

Le personnel du C-TNLOHE est en train de réviser le document.

Activités environnementales du C-TNLOHE à partir de 2020

- Suivi des mesures à prendre établies lors du forum sur les déversements de 2019
- Situation relativement à la COVID-19
 - Audits et inspections environnementaux du C-TNLOHE dans le cadre du mandat de surveillance et de conformité de l'Office
 - Discussion sur les approbations nécessaires pour une intervention de niveau III en cas d'incident majeur nécessitant des ressources nationales ou internationales
- En 2020, les exploitants de forages d'exploration devaient préparer, de concert avec les groupes autochtones et les pêcheurs commerciaux, un plan de communication avec les pêcheurs avant le forage
- Le C-TNLOHE se concentre davantage sur les activités pétrolières par rapport à l'industrie de la pêche
- Surveillance et suivi supplémentaires des activités de production en zone extracôtière par les agences gouvernementales, c.-à-d. imagerie satellite et radar (ISTOP) et/ou survols par Transports Canada d'anomalies observées en mer
- Exercice Synergy 2020 à l'automne

Statistiques pour les opérations extracôtières et les incidents environnementaux à Terre-Neuve-et-Labrador en 2018, 2019 et 2020

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020*</u>
Production annuelle de pétrole (en millions de barils)	84,0	96,0	95,0
Eau produite annuelle (en millions de barils)	73,3	67,7	54,0
Nombre annuel de déchargements de pétroliers	321	312	282
Activités de forage (nombre de puits forés)	22	18	18
Volume des déversements d'hydrocarbures supérieurs à 1 litre (en litres)	278 434	14 268	322
Données sur les rejets non autorisés (en litres) (Mousse AFFF, hydraulique, biocide, boue de forage)	9 896	7 628	3 168

- Bien que les opérations et la production soient restées relativement constantes au cours des trois dernières années, le volume des déversements supérieurs à 1 litre et la quantité de rejets non autorisés ont diminué

*À compter de novembre 2020

<https://www.ctnlohe.ca/information/donnees-statistiques/>

<https://www.ctnlohe.ca/ressources/information/>

C-TNLOHE

Travaux à venir pour le C-TNLOHE en 2021

- Plans de protection de l'environnement — nouveaux exploitants, suivi des conditions par rapport à 2020
- Mise à jour des plans d'urgence des exploitants
 - Conseils des ministères experts sur les observateurs de la faune et les qualifications de ces derniers
- Consultation du document de l'ACPP sur l'analyse des avantages environnementaux nets (AAEN) relativement à la pertinence de l'utilisation des dispersants dans le cadre des plans d'urgence (autorisation, méthodes d'application, limites de volume)
- Exercice Synergy 2021 — domaines d'intérêt possibles :
 - Communications avec les parties prenantes et les groupes autochtones au cours des premières étapes d'un incident impliquant un déversement d'hydrocarbures
 - Approbation réglementaire propre à l'incident pour l'utilisation de dispersants et/ou l'application du brûlage sur place
- Commentaires sur le forum de cette année

Des questions?